

Ry Per. 19. p. 64. a Orange le 10. february 1664.

N. 273.

Monsieur.

Incertain. — en laquelle le Roy, le mesme. Sa Majesté vous a
ordonné le projet extraord., et luy que pour vous
fairey qu'une sommaire instruction touchant les filz
de cette ville. — dans un mesme cadenc de profellion
laquelle y a quize temps, depuis vostre religion
de elle d'advent a auignoy, et refuy ayant la louscoidee
bonheur de elle est conduit en cette ville. — dans la
maison de l'apost. — a delluy de d'advent publicadit
d'une l'apost. p'adit adide de la faute quelle
auroit commise de supplee la religion de l'apost. L
quelle auroit succ' d'advent le luit, Mais comme vous
s'avez pas dans la liberte pour agir ainsi que
d'advent pour la louscoidee de vostre religion
Ledit qui vous sont oppos de l'apost. de l'apost. p'adit
s'avez pas l'advent de cette ville — en cette ville
voudroit luy adide d'advent de l'apost. l'adit
d'advent p'adit p'adit pour l'advent, appuy d'advent.
L'advent de l'advent qui bulle de l'advent de l'advent.
gout mesmes d'advent aroit a cette l'advent
oy l'advent oblig. — de mettre de l'advent l'advent
filz de l'advent — b'advent l'advent de la religion
romaine l'advent quelle y d'advent quelque l'advent
d'advent de l'advent la d'advent quelle l'advent
p'advent de l'advent, et final d'advent l'advent l'. —
L'advent de l'advent que vostre l'advent de l'advent
l'advent a mesme de l'advent il a l'advent de l'advent

L'ordre de tout a la Volonté de l'édite fille
de dudit confesseur.
Le l. d. de sauzayard & l'ad. de l'Évêque, ont d. l'Évêq. d.
faire allouer le bureau, pour avoir l'administration
de d. d. de l'Évêque de P. a. de tant que les f. d. de
sont étrangers & que l'importance que l'Évêque
conclut de l'Évêque a. l'édit de tant que
mais que celui d. d. de l'Évêque, l. d. de l'Évêque
sont allés. L'Évêque que le bureau ne peut
laquelle quelque soit que l'Évêque fait,
il d. d. de l'Évêque que l'Évêque suppose que
de l'Évêque de l'Évêque, & ne peut
travaux de l'Évêque avec l'édit de l'Évêque
de sauzayard, il ne dit que l'Évêque de tout
ne peut pour être maintenu de l'Évêque
de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque, que par
une légitime autorité, comme par la
régence de l'Évêque de l'Évêque par le
parlement de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque
de l'Évêque, il fallait lui faire l'Évêque de
l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque, et adjoindre que
avec de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque
pour l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque
touchant les nouvelles que l'Évêque de l'Évêque
de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque
de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque de l'Évêque

Monsieur,

Monsieur de Zuliching
Président au Consil d'Etat.
Dormez bien & bonjour.
Cousin & frere.

u. D. C.